

à composition et leur fit déposer les armes. La paix fut signée, l'on s'engagea sur les saints Évangiles à la garder fidèlement sous peine, pour le violateur, de payer une amende de trois cents livres. Il est reconnu en même temps qu'Albert de Fontanelles est vraiment l'homme lige du prieuré, qu'il lui doit foi et hommage, et qu'après le serment prêté, le prieur le remettra en possession des biens qu'il avait fait saisir par ses gens de guerre (22).

Le Laboureur nous dit que cette famille des Fontanelles, qui probablement sortait de Fontanelles, paroisse d'Ambérieux, en Dombes, était très bien apparentée. Cet Albert, fort puissant, laissa un fils nommé Jean, qui hérita de ses biens à Chazay ; plusieurs filles, dont l'une avait épousé Jocerand de Sales ; une autre, nommée Guillemette, avait épousé Humbert de Buenc (23) ; une troisième, nommée Guibourge, avait épousé Hugues de La Valette. Sa femme, Agathe, était veuve en 1308, époque où elle fait son testament. Nous y voyons qu'elle avait une sœur et une nièce au couvent de Dorieux ; elle leur laisse vingt livres venoises à chacune. Ses sœurs Catherine, Marguerite et Jeanne étaient au couvent de Sales. Les de Fontanelles (24) étaient apparentés aux de Saint-Jean, aux de Quincieu, et la femme d'Albert devait être de la famille de Genay, car nous voyons que dans son testament, elle nomme pour exécuteur testamentaire son parent, Humbert de Genay, prieur de la Platière. Elle veut être enterrée au cimetière de Chazay, dans le tombeau de sa famille (25).

---

(22) *Grand Cart. d'Ainay*, t. I, chart. 145.

(23) Les de Brenc étaient seigneurs de Beaurepaire, dans l'Ain.

(24) De Fontanelles. *Armoiries inconnues* (Steyert).

(25) *Mazures*. Guigues, t. I, p. 485.